



## STRICTEMENT INTERDIT À L'ÉTANG DU GRAND BORNE



Les armes à feu  
et feux d'artifice  
ainsi que la chasse



La navigation et  
la baignade  
même partielle  
(pieds dans l'eau)

Les feux au sol



Le quad, l'équitation, la moto-cross



Le camping



La pêche par temps  
de grand vent



Animaux en  
liberté interdit !  
Les animaux doivent  
être tenus en laisse et  
déjections ramassées

## TOUT CE QU'IL FAUT RESPECTER À L'ÉTANG DU GRAND BORNE



Utilisation de barbecue sous  
votre entière responsabilité  
(hors sous bois)  
et limité à 1 par famille.  
Uniquement charbon à bois



La vitesse est limitée à 10km sur  
tout le pourtour de l'étang



Les véhicules doivent être  
stationnés sur la partie haute  
du chemin afin de laisser  
l'accès libre aux promeneurs  
côté étang



Les enfants pêchent sous l'entière  
responsabilité des parents.  
L'étang n'est pas une pataugeoire

*Le verre ne doit être ni jeté à la  
poubelle, ni laissé sur place. Merci  
de le ramener avec vous.*



Laisser les lieux et sanitaires propres.

Le tri sélectif est obligatoire.

Les bouteilles vides doivent être débarrassées  
et emmenées par les utilisateurs  
sous peine d'exclusion



Abri de pêche pour les carapistes  
autorisés de 19h à 8h

Les têtes et viscères  
doivent être jetées à l'eau



# LES CONDITIONS DE PÊCHE

## Ouverture de la pêche le Samedi 5 Avril 2025

3 lignes maximum par pêcheur (1 ligne friture + carpiste)  
2 lignes durant le Week-end de l'ouverture du brochet

Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, sans moulinet (sauf Carpistes)

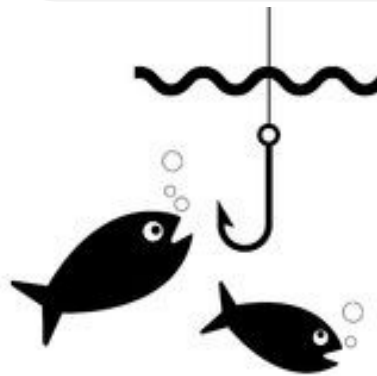
À partir du 4 mai, avec ou sans moulinet

Toute prise doit être transportée morte

Le poisson chat ne doit pas être remis à l'eau (nuisible)



Leurres autorisés



## LES HÂMEÇONS

Les hameçons triples sont interdits

Hameçon simple : pêche au vif et pêche aux leurres souples (virgules, twists, spinnerbaits)

Hameçon double : pêche au rapala dur, poisson nageur, cuillère

## Ouverture du brochet

26 Avril 2025

> à 60 cm

1 par jour et par famille

1 canne brochet vif

1 canne friture

Aucun invité

**Interdit de quitter le poste :**  
**les pêcheurs doivent rester**  
**près de leurs cannes.**

Week-end réservé au  
brochet. Les black-bass  
doivent être remis à l'eau.

## Week-end carpes dates à définir

« No-Kill »

Les carpes doivent être remis  
à l'eau

Abris de nuit, sacs de couchage,  
coussins autorisés seulement de  
19h à 8h du matin

=> à démonter la journée

*/!\ interdit de la passerelle à la  
maison du gardien*

## La friture et la tanche

Pêche uniquement destinée à  
la consommation personnelle  
(et raisonnable)

Par grosse chaleur, remettre  
le poisson à l'eau avant le soir



Leurres interdits

**Le CAS décline toute responsabilité en cas d'incident ou accident dû au non-respect du présent règlement. Votre responsabilité est engagée.**

Le Président du CAS  
Joël REY

